



**2017**

## Règlement Canilavoires (Canicross / canimarche)

### 1. Organisation

L'épreuve du « Canilavoires » est organisée par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de mars 2008 sous le n° 8042), avec le concours du club canin de la vallée de Chevreuse.

### 2. Date de l'épreuve

Dimanche 30 avril 2017

### 3. Conditions de participation

#### Le coureur :

- Chaque coureur doit être en bonne santé le jour de l'épreuve.
- Chaque coureur doit impérativement présenter lors de son inscription sa licence CNEAC/FSLC/FFST/FFPTC de canicross (s'il en possède une) en cours de validité à la date de l'épreuve. La non possession de ce type de licence n'est pas rédhitoire pour l'inscription cependant :
  - Un certificat médical datant de moins de un an à la date de l'épreuve et portant la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition » doit être impérativement présenté au plus tard le jour de la course.
  - Il faut, via le site d'inscription, télécharger le formulaire de demande de licence à la journée, le remplir et le renvoyer dûment rempli.

#### Les catégories :

Catégorie	Sexe	SCC / CNEAC	Age (an)
POUSSIN	F	CEF1	7 à 10
	H	CEG1	
BENJAMIN	F	CEF2	11 à 14
	H	CEG2	
JUNIOR	F	CFJ	15 à 17
	H	CHJ	
SENIOR	F	CFS	18 à 39
	H	CHS	



**2017**

Catégorie	Sexe	SCC / CNEAC	Age (an)
VETERAN 1	F	CFV1	40 à 19
	H	CHV1	
VETERAN 2	F	CFV2	50 à 59
	H	CHV2	
VETERAN 3	F	CFV3	>= 60
	H	CHV3	

**Le marcheur :**

- Chaque marcheur doit être en bonne santé le jour de l'épreuve.

**Le chien :**

- L'âge minimum de participation est de 1 an à la date de l'épreuve.
- Il doit être en bonne santé le jour de l'épreuve.
- Il doit être à jour de sa vaccination antirabique.
- **Attention** : Il vous sera demandé de présenter, lors du contrôle vétérinaire le jour de la course, le carnet de santé du chien à jour.
- Les chiennes sous l'emprise de leurs chaleurs le jour de l'épreuve partiront parmi les dernières équipées.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

**Pas de canivtt cette année.**

## 4. Parcours - Epreuves

**Le calcul des dénivelés est en cours d'affinage.**

### Parcours

Distance maximale par catégorie cf. règlement CNEAC : CROSS CANIN

Poussins	Benjamins	Juniors & Séniors & Vétérans
1,5 km	2 à 3,5 km	4 à 9 km



**2017**

## Epreuve

- Il est vivement recommandé de s'échauffer avant le départ, et surtout d'échauffer son chien par des exercices appropriés. L'échauffement reste de la compétence stricte du conducteur
- L'ordre de départ est le suivant :
  - Les coureurs
  - les marcheurs
- Le chronométrage sera réalisé au moyen d'un portique et de puce électronique.

## 5. Départ – Arrivée

### Départ

- Départ à 14h00 à proximité du château de la Madeleine sur les hauteurs de Chevreuse.
- Le briefing d'information aura lieu à 13h30 au château de la Madeleine (présence obligatoire des participants).

### Arrivée

- L'arrivée sera jugée au château de la Madeleine de Chevreuse.

## 6. Ravitaillement

- Un point d'eau sera installé à mi-parcours pour les chiens.
- Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.
- Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent au préalable inscrit.

## 7. Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement par Internet sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire "onsinscrit.com".

Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de présentation ultérieure d'un certificat médical (ou licence):

- soit au retrait des dossards (déconseillé afin de fluidifier les files d'attente),
- soit sur le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo), à n'importe quel moment.
- Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

Aucun transfert d'inscription d'une personne à une autre n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, après la clôture des inscriptions prévue le **22 avril 2017 inclus**.



**2017**

En fonction des places disponibles, les inscriptions seront ouvertes le jour de l'épreuve au château de la Madeleine (par chèque à l'ordre de Trail des Lavoisirs) **avec une majoration (voir & 17. Tarifs).**

## 8. Annulation

Lors de votre inscription une assurance annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **22 avril 2017 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors assurance). Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

**Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription.**

**(Voir & 17. Tarifs)**

## 9. Dossards

Le retrait des dossards se déroulera au château de la Madeleine de Chevreuse à partir de 12h00.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le port du dossard est obligatoire tout au long de l'épreuve :

- Il doit être sur la poitrine ou sur la cuisse.
- Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

## 10. Sécurité - matériel obligatoire

Le parcours croise ou emprunte, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.

Les bâtons pour les marcheurs sont tolérés.

## 11. Assistance médicale - abandon

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et de médecins. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours toute équipée qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.



**2017**

Tout abandon doit être signalé à un signaleur. Tous les coureurs dépassant les barrières horaires indiquées seront mis hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course. Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

## 12. Assurances

### Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au "Trail des Lavoirs".

### Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail et des sports nature en compétition.

## 13. Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

## 14. Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

## 15. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## 16. Récompenses

Lot surprise à tous les participants.



**2017**

## 17. Tarifs

Les frais d'engagement sont :

Parcours	Engagement Hors assurance	Engagement avec assurance
Canicross	12,00 €	15,00 €
Canimarche	12,00 €	15,00 €

**Majoration de 3 € sur place (dimanche)**